

## Références

Baron d'Holbach, *Essai sur les préjugés, ou, de l'influence des opinions sur les moeurs & sur le bonheur des hommes*, Londres, 1770 :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k831447.texteImage>

Frédéric II, *Examen de l'Essai sur les préjugés*, Londres, Nourse [Berlin, Vosse], 1770 :

<https://archive.org/details/examendelessais00frgoog/page/n9/mode/2up>

*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*<sup>1</sup>.

---

**A.** « Vous vivez dans un siècle où la lumière naturelle est plus vive qu'elle n'a jamais été, où la Philosophie a éclairé les esprits, où la morale de votre Evangile a été plus connue, où les droits respectifs des hommes les uns sur les autres, l'empire qu'une conscience a sur une autre conscience, sont mieux établis<sup>2</sup>. »

**B.** Quant aux vertus attribuées à cet amulette, le siècle où nous vivons est trop éclairé pour qu'il soit nécessaire d'avertir que tout cela est une chimère. + (Diderot/Mallet, *Abracadabra*, 1751).

**C.** Il faut distribuer les faits transitoires en faits qui se sont passés dans un siècle éclairé, & en faits qui se sont passés dans des tems de ténèbres & d'ignorance [Y]. (*Agnus Scythicus*, 1751).

**D.** Notre siècle est trop éclairé pour qu'une pareille défense soit nécessaire + (D'Alembert, *Almanach*, 1751)

**E.** [Y] toutes ces merveilles, dis-je, peuvent, dans ce siècle éclairé même, étonner bien des gens, au moins les amuser. (Venel, *Chymie ou Chimie*, 1753).

**F.** Mais [Y] ces sortes de jeux de mots [Y] ne peuvent se soutenir contre le bon goût d'un siècle éclairé [Y] (Jaucourt, *ECHO (Poésie)*, 1755).

**G.** S'il n'est point permis de croire que la raison puisse un jour éclairer la race humaine entière, pourquoi ne nous flatterions pas de la voir du moins régner sur une portion de la

---

<sup>1</sup> Entamée mais loin d'être terminée, cette édition parue chez Honoré Champion, sous la direction de Christophe Cave et Suzanne Cornand, n'a encore vu que cinq tomes allant jusqu'à l'année 1775, mais grâce à notre participation nous sommes à même de la consulter au moins partiellement jusqu'en novembre 1787. Les notices sont indiqués par leur date, sans tomes.

<sup>2</sup> *Esprit des lois*, XXV, 13.

terre ? (Holbach, p. 359.)

**H.** Une nation s'éclaire à mesure qu'elle renferme un plus grand nombre d'hommes capables de méditer, de faire des expériences pour elle, de rectifier ses idées, de combattre ses préjugés ; quelles que soient les préventions de la multitude, les lumières ne laissent pas de se répandre peu à peu, elles portent à la fin une portion de clarté dans tous les yeux. (Holbach, p. 90.)

**I.** Le souverain peut être éclairé et bon, mais faible ; éclairé et bon, mais paresseux ; bon, mais sans lumières ; éclairé, mais méchant.

Sur cinq cas, le seul favorable est celui où il est éclairé, bon, laborieux et ferme [Y]<sup>3</sup>.

**J.** Le philosophe attend le cinquantième bon roi qui profitera de ses travaux. En attendant, il éclaire les hommes sur leurs droits inaliénables. Il tempère le fanatisme religieux. Il dit aux peuples qu'ils sont les plus forts et que, s'ils vont à la boucherie, c'est qu'ils s'y laissent mener. Il prépare aux révolutions, qui surviennent toujours à l'extrémité du malheur, des suites qui compensent le sang répandu<sup>4</sup>.

**K.** Il est grandement question de réformer l'administration vicieuse, peu économique et imbécile des directeurs actuels de l'Opéra. Le nouveau secrétaire d'État ayant le département de Paris, juge éclairé des arts et les protégeant, a fort à cœur de marquer son ministère par quelque heureuse révolution en cette partie<sup>5</sup>.

**L.** La politique éclairée travaille aujourd'hui à abolir d'un bout de l'Europe à l'autre ce privilège absurde et barbare, cet épouvantail des étrangers, ce moyen de les voler sans scrupule, si longtemps connu sous le nom de droit d'aubaine<sup>6</sup>.

**M.** [Y] qu'ils ne peuvent mieux faire que de faire gouverner les sages sous eux, que d'éclairer leurs peuples, dont ils n'auront jamais rien à craindre tant qu'ils les régiront par la raison ; qu'au contraire, une nation stupide, asservie sous le joug des prêtres, n'agit que par eux, et a été souvent l'instrument dont ils se sont servis pour détrôner les princes qui voulaient se soustraire à leur domination<sup>7</sup>.

**N.** Sans doute, une foule de ses ouvrages brûlés pouvaient servir de prétexte à lui faire son procès ; mais il n'en a signé aucun : ce sont des écrits anonymes ou pseudonymes, qu'il a toujours désavoués, et il faudrait établir une instruction en règle, qui serait trop odieuse dans ce siècle éclairé et à laquelle ne se prêterait pas aujourd'hui le Parlement, dans le sein duquel il a des parents, des amis et des admirateurs<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> *Entretiens avec Catherine II (1773-1774), Œuvres politiques*, éd. Paul Vernière, Classiques Garnier, 1963, p. 273.

<sup>4</sup> *Entretiens avec Catherine II*, p. 530.

<sup>5</sup> *Mémoires secrets* (ci-après, *MS*), 7 octobre 1775b.

<sup>6</sup> *MS*, 18 janvier 1772.

<sup>7</sup> *MS*, 24 mai 1776a, à propos d'une *Épître aux calomnieux de la philosophie* attribuée à M. Marmontel.

<sup>8</sup> *MS*, 28 fév 1778.

**O.** La lettre écrite au Roi par la noblesse de Normandie est noble, ferme et respectueuse ; elle y expose dans toute leur étendue l'infraction des droits de la province, l'excès du despotisme sous lequel elle gémit, et qui s'appesantit journellement sur la tête des citoyens ; mais elle en rejette toute l'iniquité sur les abus d'un ministère oppressif, et sur l'obsession où il tient le monarque. C'est donc à sa justice éclairée qu'elle a recours pour remédier à ses maux ; elle n'invoque que S.M. contre S.M. même<sup>9</sup>.

**P.** Extrait d'une lettre de Ferney, du 4 octobre. J'ai dîné aujourd'hui chez M. de Voltaire en très grande compagnie. L'automne le dérange, et il redoute les approches de l'hiver ; il se plaint de sa strangurie ; il est cassé et a la voix éteinte ; mais son esprit n'a que quarante ans ; il rabâche encore moins dans sa conversation que dans ses écrits. Il est précis et court dans ses histoires. Comme nous avons la jolie Mad. de Blot, il a voulu être galant, et il était plus coquet qu'elle des mines et de la langue. Pour vous donner une idée de la vigueur et de la gentillesse de son esprit, je ne vous en citerai que deux traits, ils suffiront : la comtesse est tombée sur le roi de Prusse et a loué son administration éclairée et incorruptible<sup>10</sup>.

**Q.** Les gens de lettres, les savants, les philosophes doivent une véritable reconnaissance au souverain éclairé qui sait les apprécier et reconnaître de quelle utilité ils sont, quel lustre ils répandent sur les États<sup>11</sup>.

**R.** J'ose vous dire même qu'en général nos principaux militaires, et ce qui regarde le Conseil, les conseillers d'État et les maîtres des requêtes, sont plus éclairés qu'ils ne l'étaient dans le beau siècle de Louis XIV. Les grands talents sont rares, mais la science et la raison sont plus communes.

Je vois avec plaisir qu'il se forme dans l'Europe une république immense d'esprits cultivés. La lumière se communique de tous côtés ; il me vient souvent du nord des choses qui m'étonnent. Il s'est fait depuis environ 15 ans une révolution dans les esprits qui fera une grande époque. Les cris des pédants annoncent ce grand changement, comme les croassements des corbeaux annoncent le beau temps<sup>12</sup>.

**S.** Il est singulier que malgré le despotisme reproché à notre gouvernement et trop souvent à si juste titre, aucune de ses résolutions ne puisse cependant s'effectuer dans les moindres choses, sans beaucoup de lenteurs, d'incidents, de réclamations, de contradictions, et d'écrits, qui dévoilent au grand jour les ressorts secrets et quelquefois odieux que les instigateurs de projets font mouvoir<sup>13</sup>.

**T.** Jamais on avait osé dire des vérités aussi fortes que celles qu'on publie aujourd'hui ; de ce genre sont celles contenues dans une courte brochure, ayant pour titre : *Les Vrais Principes de la monarchie française, par l'ami des lois*<sup>14</sup>.

---

<sup>9</sup> MS, 17 novembre 1772.

<sup>10</sup> MS, 13 Octobre 1777.

<sup>11</sup> MS, 7 avril 1779.

<sup>12</sup> Voltaire au prince Dmitry Golitsin, MS, 7 sept. 1767b.

<sup>13</sup> MS, 10 mars 1780.

<sup>14</sup> MS, 28 septembre 1787c. De même, le *Discours de M. de Nicolai à M. Lambert* contient « des

U. [Y] Il y réfute victorieusement ce pamphlet audacieux et bas à la fois, où la raison est outragée de toutes manières ; où les lois les plus sacrées, les lois de la nature, les lois fondamentales du royaume sont renversées et le despotisme le plus absolu mis à la place du gouvernement monarchique, le meilleur gouvernement possible, selon Bossuet.

Ce qui rend la réfutation plus importante, c'est que l'écrivain patriote ne se contente pas d'avancer des assertions, comme son adversaire, tirant toutes les autorités de lui-même ; mais il s'étaie à chaque pas de l'histoire, des paroles, des paroles, des ordonnances de nos rois, et même des derniers, sous lesquels le despotisme a fait des progrès si rapides, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI<sup>15</sup>.

V. On voit ici des *Lettres de jussion* en date du 27 août, adressées au parlement de Bordeaux, séant à Libourne, pour l'enregistrement de l'édit portant création d'assemblées provinciales en Guyenne.

Dans ces lettres de jussion, qui sont imprimées, on est indigné du peu de dignité avec lequel on y fait parler le Roi : absolument discordant avec les coups d'autorité, les actes de despotisme qu'on lui suggère, [Y]<sup>16</sup>

W. Rien de plus piètre que tout ce discours, qui trahit à chaque ligne l'ineptie de son auteur, incapable de faire parler un grand roi ; qui tour à tour outre et avilit l'autorité, qui voudrait être à la fois ministre et magistrat, et ne fait pas tenir le juste milieu entre cette double fonction trop souvent incompatible<sup>17</sup>.

X. Le préambule en est fort long, fort diffus, composé de phrases péniblement contournées, dont l'obscurité a sans doute été imaginée exprès, afin de rendre moins sensibles les contradictions fréquentes qu'on y trouve avec le langage qu'on a fait tenir au Roi précédemment dans plusieurs réponses. [Y]

C'est alors que S. M. promet d'assembler les États généraux pour leur faire voir sa bonne administration, leur inutilité, et en recevoir les remerciements qu'ils lui devront. *Amen ! amen ! amen*<sup>18</sup> !

---

vérités fortes et énoncées avec énergie » (*MS*, 30 septembre 1787b).

<sup>15</sup> *MS*, 11 septembre 1787b.

<sup>16</sup> *MS*, 1<sup>er</sup> October 1787b.

<sup>17</sup> Séance du Parlement du 15 novembre, *MS*, 25 novembre 1787c.

<sup>18</sup> *MS*, 24 Novembre 1787b.